



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 14 novembre 2016 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger  
Mme la conseillère Mylène Loiseau  
M. le conseiller Éric Pinard  
M. le conseiller Jacques Laberge  
M. le conseiller Léon Leclerc  
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2016-11-170

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 8.3 « Rehaussement de la capacité des étangs aérés – Soutien à la sélection des professionnels – Mandat ».

Adoptée à l'unanimité

2016-11-171

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2016**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 octobre 2016.

**RECETTES**

Les recettes totalisent 3 689 501 \$ soit 88 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2016 – 0 \$.



No de résolution  
ou annotation

## ➤ PERCEPTION DES TAXES

### TAXES 2016

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 2 986 592 \$ soit 95,1 % sur un global de 3 139 413 \$.

### ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2015 (solde) 22 326 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures  
Autres années (solde) 0 \$

### DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à 3 062 656 \$, soit 73 % du budget, réparties ainsi :

Administration	83 %	Urbanisme	80 %
Sécurité publique	77 %	Loisirs et culture	108 %
Transport	83 %	Frais de financement	47 %
Hygiène du milieu	84 %	CMM	109 %

Les dépenses d'investissement en 2016 s'établissent à 80 107 \$.

2016-11-172

## PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 octobre 2016 au montant de 89 571,38 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

### **QUE la Ville de Léry :**

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 89 571,38 \$ pour le mois d'octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

## RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), monsieur le Maire dépose au Conseil municipal son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'exercice financier 2015.

2016-11-173

## MODE DE DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

- Que le rapport du maire soit diffusé sur le site Web de la Ville de Léry ainsi que dans le prochain bulletin municipal distribué à chaque adresse de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

## DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), tous les membres du Conseil municipal déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

2016-11-174

## FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

### **QUE la Ville de Léry :**

- Décrète la fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes, soit du 22 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité



2016-11-175  
No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 561.4-MST (FLA 792)

2016-11-176

### COMPTES À RECEVOIR – RADIATION DE MAUVAISES CRÉANCES

**CONSIDÉRANT** le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier concernant la liste des mauvaises créances ;

**CONSIDÉRANT QU'** il appert de ce rapport que des mauvaises créances pour la somme de 13 242,98 \$ plus intérêts accumulés ne pourront être recouvrés ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'effacer ces mauvaises créances ;

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Radie les mauvaises créances apparaissant sur le rapport daté du 31 octobre 2016 qui est joint en annexe pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

### RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

### RÈGLEMENTS

#### AVIS DE MOTION

Mme la conseillère Mylène Loiseau donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 2015-436, tel qu'amendé, relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Léry de façon à modifier certaines dispositions réglementaires. De plus, Mme la conseillère Mylène Loiseau demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

#### AVIS DE MOTION

Mme la conseillère Johanne Dutil donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 ainsi que les modalités de paiement.

### URBANISME – VOIRIE

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1475, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 30 septembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les réparations (revêtement extérieur du bâtiment principal) sis au 1475, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

2016-11-177

## ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

### PORTEFEUILLE D'ASSURANCES GÉNÉRALES POUR 2016-2017

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement conclue le 19 juin 2014 pour une durée de cinq (5) ans soit du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 1<sup>er</sup> novembre 2019, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de franchises collectives ;

**CONSIDÉRANT** les négociations de gré à gré réalisées pour le Regroupement Laurentides - Outaouais ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du consultant, Fidema Groupe Conseils Inc., à l'effet d'accepter la proposition de BFL Canada Inc. pour l'assurance des biens, bris de machines, délits et autres assurances de dommages puisqu'elle s'avère être conforme et qu'elle permet la création d'un fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile de 200 000 \$ ainsi qu'un fonds de garantie de franchise collective en biens de 100 000 \$ ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

### **QUE la Ville de Léry :**

- Octroie le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Léry pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2017 aux différents assureurs suivants via le courtier d'assurances BFL Canada Inc. :

<u>Assurances</u>	<u>Assureurs</u>	<u>Courtier</u>
Biens	AIG	BFL Canada Inc.
Bris des machines	RSA	BFL Canada Inc.
Délits	AIG	BFL Canada Inc.
Responsabilité primaire	Lloyd's	BFL Canada Inc.
Responsabilité complémentaire	Lloyd's	BFL Canada Inc.
Responsabilité municipale	Lloyd's	BFL Canada Inc.
Automobile des propriétaires	AIG	BFL Canada Inc.

- Verse, pour le terme 2016-2017, la prime de la Ville de Léry soit 16 751,06 \$ incluant les taxes au mandataire des assureurs stipulés précédemment, soit BFL Canada Inc.
- Verse la somme de 4 070 \$ constituant la quote-part de la Ville de Léry au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2016-2017 ainsi que la somme de 2 058 \$ constituant la quote-part de la Ville de Léry au fonds de garantie de franchise collective en biens pour le même terme.
- Autorise que le maire ou le directeur général, ou leur remplaçant, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-178

### RENOUVELLEMENT - CONTRATS PG SOLUTIONS - ANNÉE 2017

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

### **QUE la Ville de Léry :**

- Renouvelle ses contrats d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour l'année 2017 au coût de 9 578,48 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité



2016-11-179  
No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-JMST (FLA 792)

## **REHAUSSEMENT DE LA CAPACITÉ DES ÉTANGS AÉRÉS – SOUTIEN À LA SÉLECTION DES PROFESSIONNELS - MANDAT**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu que la Ville de Léry étudie la possibilité d'ajouter une capacité additionnelle de traitement des eaux usées si elle veut étendre le service d'égout sanitaire à l'ensemble des citoyens du territoire et permettre l'accueil de nouveaux développements ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de préparer un devis descriptif des services à rendre en vue de permettre à la Ville de Léry d'octroyer un contrat pour réaliser une étude de faisabilité relativement à la reconfiguration des étangs aérés existants ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services soumise par la firme Macogep le 11 novembre 2016 ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

### **QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'offre de services de Macogep aux fins de préparer un devis descriptif des services à rendre en vue de permettre à la Ville de Léry d'octroyer un contrat pour réaliser une étude de faisabilité relativement à la reconfiguration des étangs aérés existants au coût de 2 100 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Indique que Macogep pourrait procéder, suite à la réception du rapport de l'étude de faisabilité et l'autorisation expresse de la Ville de Léry, à la préparation et au suivi d'un document d'appel d'offres de services professionnels en ingénierie, le tout pour un montant additionnel de 10 900 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.

Adoptée à l'unanimité

### **AUTRES DOSSIERS**

Aucun dossier

### **ORGANISATION PARA-MUNICIPALE**

#### **MRC DE ROUSSILLON**

Aucune information

#### **CITSO**

Aucune information

#### **TRANSPORTS ACCÈS INC.**

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 octobre 2016, il y a eu discussions sur le budget 2017 ainsi que sur la grille tarifaire 2017.

### **APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE TRANSPORTS ACCÈS INC. - ANNÉE 2017**

**CONSIDÉRANT** le dépôt le 26 octobre 2016 des prévisions budgétaires 2017 de Transports Accès Inc. et qui établissent pour la Ville de Léry une quote-part de 5 766 \$.

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par Mme la conseillère Mylène Loiseau

### **QUE la Ville de Léry :**

- Approuve les prévisions budgétaires 2017 de Transports Accès Inc. telles que soumises et autorise le paiement de la quote-part au montant de 5 766 \$.

Adoptée à l'unanimité

2752

2016-11-180



2016-11-181  
No de résolution  
ou annotation

## APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DE TRANSPORTS ACCÈS INC. - ANNÉE 2017

**CONSIDÉRANT** le dépôt le 26 octobre 2016 de la grille tarifaire 2017 (période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017) de Transports Accès tenant compte d'une indexation de 2 % ;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

### **QUE la Ville de Léry :**

- Approuve la grille tarifaire 2017 de Transports Accès Inc. telle qu'adoptée le 26 octobre 2016 par sa résolution 2016-10-08 tenant compte d'une indexation de 2 % et décrite dans le tableau ci-après :

#### Tarifification intra territoire :

Passage simple, en espèces :	4,25 \$
Carnet de 10 billets :	32,00 \$
Carte mensuelle :	76,00 \$

#### Tarifification hors territoire :

##### Vers Montréal :

Passage simple (en espèces seulement)	
Départ de / ou retour vers Châteauguay	6,75 \$
Départ de / ou retour vers Mercier	7,25 \$
Départ de / ou retour vers Léry	6,75 \$
Départ de / ou retour vers Beauharnois	8,50 \$

##### Tarif étudiant (École Contact)

Passage simple, en espèces	4,25 \$
Carte mensuelle	81,00 \$

##### Vers Saint-Constant :

Passage simple (en espèces seulement)	
Départ de / ou retour vers Châteauguay	7,75 \$
Départ de / ou retour vers Mercier	8,00 \$
Départ de / ou retour vers Léry	9,00 \$
Départ de / ou retour vers Beauharnois	10,00 \$

##### Vers Valleyfield :

Passage simple (en espèces seulement)	
Départ de / ou retour vers Châteauguay	7,25 \$
Départ de / ou retour vers Mercier	7,50 \$
Départ de / ou retour vers Léry	7,25 \$
Départ de / ou retour vers Beauharnois	6,75 \$

Adoptée à l'unanimité

### INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 12 décembre 2016.

La troisième échéance pour le compte de taxes municipales 2016 était le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le service de collecte de branches est terminé pour l'année 2016. Le service reprendra au printemps 2017.

Encore cette année, la Ville de Léry offre le service de la collecte de feuilles ; le service a débuté le 19 septembre 2016 et il se poursuivra jusqu'à la tombée de la première neige. Nous vous rappelons que seulement les sacs biodégradables disponibles à l'hôtel de ville, au Garage Vallières ainsi qu'au magasin Mag Décor seront ramassés. Comme l'année passée, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 2,50 \$ le rouleau (10 sacs).



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

La Ville de Léry et son service d'incendie ainsi que le Club Optimiste étaient présents le lundi 31 octobre 2016 au Parc Asselin pour l'Halloween. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Une exposition des artistes de la Ville de Léry a eu lieu les 5 et 6 novembre 2016 à l'Église Notre-Dame-de-Léry. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 3 décembre 2016. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

La Guignolée 2016 de la Ville de Léry (24<sup>e</sup> édition) aura lieu le dimanche 4 décembre 2016 dès 10 h 30. La distribution des sacs vides se fera une semaine plus tôt, soit le 27 novembre 2016. Vous pouvez, si la température le permet, laisser vos sacs à la porte la journée de la collecte afin de faciliter la cueillette ou les apporter à l'église Notre-Dame-de-Léry.

Le Noël des enfants de Léry organisé par le Club Optimiste et la Ville de Léry aura lieu au Club de Golf de Belle Vue le dimanche 11 décembre 2016 à partir de midi. Les formulaires d'inscriptions peuvent être remis à l'hôtel de ville jusqu'au 23 novembre 2016.

Le calendrier 2017 de la Ville de Léry avec des photos prises par les résidents lors du concours annuel sera en vente à l'hôtel de ville cet automne.

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRES)**

M. le conseiller Gérald Ranger offre ses remerciements pour les vœux de prompt rétablissement. Il demande à M. le maire Walter Letham pourquoi il n'a pas été invité à des rencontres au Saint-Hubert au printemps 2016 avec d'autres membres du Conseil municipal. Il demande que la Ville de Léry obtienne les rapports financiers complets du Club Nautique Woodlands si jamais la Ville se porte acquéreur de l'immeuble. Il questionne la facture du Club Nautique Woodlands concernant les services offerts pendant la saison estivale 2016. Il donne aussi un avis de motion à l'effet que lors de la prochaine séance ordinaire, il demandera que le Conseil municipal statue sur la possibilité de tenir un référendum sur la question de l'achat de l'Église Notre-Dame-de-Léry ainsi que sur la construction éventuelle d'un centre multifonctionnel.

Mme la conseillère Mylène Loiseau indique que dû à un déménagement elle devra démissionner de son poste de conseillère municipale auprès de la Ville de Léry le 23 novembre 2016. Son rôle auprès du Comité pour la lutte contre l'agrile du frêne (CLAF) ainsi que du Comité culturel de la Ville de Léry sera pris en charge par M. le conseiller Léon Leclerc.

M. le conseiller Éric Pinard indique que la Ville de Léry élabore présentement un projet particulier d'urbanisme concernant, en partie, le secteur de l'Église Notre-Dame-de-Léry et qu'une consultation publique et déjà prévue en lien avec ce processus.

M. le conseiller Jacques Laberge indique que dans la dernière année avant l'élection municipale prévue au mois de novembre 2017, il mettra l'emphase sur la phase II du projet égout et aqueduc avec protection incendie.

M. le conseiller Léon Leclerc indique qu'il est heureux de constater le rétablissement de M. le conseiller Gérald Ranger. Il tient à remercier Mme la conseillère Mylène Loiseau pour son excellent travail auprès de divers comités de la Ville de Léry. Il désire aussi remercier tous les bénévoles et les participants pour l'extraordinaire exposition des artistes qui a eu lieu les 5 et 6 novembre 2016 à l'Église Notre-Dame-de-Léry.

M. le maire Walter Letham félicite Mme la conseillère Mylène Loiseau pour son travail et son implication auprès du Conseil municipal et de la Ville de Léry depuis son élection en 2013. En guise de remerciements, au nom de la Ville de Léry, il lui remet un bouquet de fleurs.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur la réparation de la grille pour les eaux pluviales sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, la facture du Club de Golf de Belle Vue pour le souper des bénévoles, l'usage de la déchiqueteuse de la Ville de Léry par le Club de Golf de Belle Vue, l'envoi d'une carte de prompt rétablissement à M. le conseiller Gérald Ranger, les revenus annuels du Club nautique Woodlands, le mouvement pour bannir les sacs en plastique à usage unique, l'agrandissement possible des étangs aérés, le règlement relatif au déneigement par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville de Léry, l'asphaltage possible du prolongement de la rue des Galets vers la garderie « Les Apprentis Explorateurs », l'asphaltage effectué sur la rue du Parc-Bellevue, les procès-verbaux sur le site Web de la Ville de Léry ainsi que sur les subventions dans le cadre de la Phase I et II du projet égout et aqueduc avec protection incendie.



No de résolution  
ou annotation

2016-11-182


Une citoyenne offre ses félicitations à la Ville de Léry pour l'exposition des artistes qui a eu lieu les 5 et 6 novembre 2016 à l'Église Notre-Dame-de-Léry.


Une citoyenne offre ses remerciements à la Ville de Léry pour le prêt de la Salle Adolphe-Leduc pour un cours hebdomadaire de yoga sur chaise pour les personnes à mobilité réduite.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Mylène Loiseau, appuyé par M. le conseiller Éric Pinard, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 19.

Adoptée à l'unanimité

  
MAIRE

  
DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER